

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Avec votre permission, madame le Président, j'aimerais soumettre ceci au premier ministre. Les propositions qu'étudie le comité diffèrent passablement de celles qu'on avait proposées aux premiers ministres en septembre. Aussi, l'état d'esprit n'est plus le même qu'en septembre. D'ailleurs les pourparlers ont pris une nouvelle tournure. Je demande au premier ministre s'il est disposé en sa qualité de chef de la famille canadienne, de faire profession de foi dans . . .

Des voix: Oh! oh!

M. Rae: Chef de la famille canadienne?

M. Baker (Nepean-Carleton): N'est-ce pas ce que doit être un premier ministre. Je désire demander au premier ministre si, en tant que chef de la famille canadienne—comme il aimerait se désigner lui-même—il a suffisamment foi dans le fédéralisme canadien pour porter le débat devant les provinces en vue d'en arriver à une entente raisonnable. J'estime que le pays mérite que cette tentative soit faite, quoi qu'en pense le premier ministre. Je lui demande au moins d'étudier cette proposition.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a fait allusion à la volonté de la population canadienne. Il y a un moment, j'ai cité ici même le porte-parole de son parti, qui a affirmé que la population canadienne réclamait une charte des droits.

M. Beatty: Au Canada.

M. Trudeau: Madame le Président, ce Parlement se trouve au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le Parlement britannique se trouve en Grande-Bretagne.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre veut-il poursuivre?

M. Trudeau: Madame le Président, ce Parlement se trouve au Canada. Il étudie présentement, au Canada, une mesure qui, de l'avis du parti de l'opposition, est réclamée par la population. Il étudie une mesure à laquelle plusieurs premiers ministres se sont opposés. Le Parlement agit donc de façon qui ne plaît pas aux premiers ministres provinciaux mais conformément aux désirs des Canadiens, du moins nous l'espérons.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, il s'agit là du Parlement canadien. Mais le premier ministre semble avoir oublié que le Canada est un régime fédéral. Dans l'intérêt du pays, je pose donc la question suivante: Le premier ministre est-il disposé à présenter à ses homologues provinciaux une série de propositions différentes

de celles qu'il leur a présentées en septembre, après avoir entendu l'opinion des députés fédéraux?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai déjà répondu à une question semblable. Si les premiers ministres pensaient réellement pouvoir se mettre d'accord entre eux—en fait, d'accord avec le chef de l'opposition—ils se seraient déjà réunis pour nous soumettre une proposition. Or, ils ne l'ont pas fait.

M. Clark: C'est parce que vous n'avez pas donné l'exemple.

M. Trudeau: Ils m'ont dit en privé, et ils l'ont dit publiquement aux Canadiens, qu'ils n'approuveraient pas le rapatriement.

Une voix: Ramenez-la toujours.

M. Trudeau: Madame le Président, ils n'approuveront pas le simple rapatriement tant qu'ils n'auront pas obtenu des droits sur les gisements sous-marins, sur les pêcheries et autres.

M. Clark: Tout cela a changé et vous le savez.

M. Trudeau: Ils l'ont fait savoir publiquement. S'ils disent le contraire aujourd'hui, je suis tout prêt à prendre la question du député au sérieux.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est là un engagement, monsieur le premier ministre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KAPLAN—LES REMARQUES ANTI-PARLEMENTAIRES DE M. NIELSEN

Mme le Président: Le solliciteur général m'a avisée de son intention de soulever une question de privilège.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet des observations que le député du Yukon (M. Nielsen) a faites à mon sujet hier. Elles figurent aux pages 6652 et 6653 du hansard. Le député soulevait lui-même une question de privilège. Il a tenté d'exposer le fond de sa question de façon hypothétique, mais il est bientôt devenu évident qu'il tenait à monter l'affaire en épingle et à porter des accusations non parlementaires basées sur des faits survenus pendant les délibérations du comité spécial mixte sur la constitution au moment où j'y témoignais. Il a parlé de moi comme d'un ministre de la Couronne faisant des déclarations «au nom du gouvernement dans le cadre d'une activité faisant partie intégrante du processus parlementaire». C'est visiblement de moi qu'il parlait. J'ai manqué la majeure partie de son intervention, mais lorsque je suis revenu à la Chambre, il l'a remarqué et a fait d'autres observations par lesquelles il m'impliquait dans les événements sur lesquels il basait son plaidoyer. J'y reviendrai dans un instant.